

Formation **7**

Formation statutaire et professionnelle
dans les ministères **7.1**

Formation dans la fonction publique territoriale **7.2**

Formation continue dans la fonction publique
hospitalière **7.3**

Avertissement : Les décrets du 15 octobre 2007 (relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'État), du 26 décembre 2007 (relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale) et du 21 août 2008 (relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique hospitalière) ont conduit à modifier les nomenclatures de formation à partir de 2008.

Présentation

A – La formation dans les ministères

Formation statutaire : elle regroupe la formation suivie avant titularisation pour donner aux personnes accédant à un emploi une formation professionnelle qui leur permettra d'exercer les fonctions correspondantes, ainsi que les actions de formation suivies dans le cadre de la formation obligatoire prévue par le statut des agents.

Formation professionnelle. On distingue en formation professionnelle :

Champ : l'enquête porte sur les agents civils des ministères (hors EPA sous tutelle), titulaires et non titulaires. Pour les ministères de la Culture et de la Justice, les EPA sont intégrés. Les personnels militaires sont exclus, les magistrats sont inclus.

- les actions de formation continue ;
- les préparations aux examens, concours ou essais ;
- les congés de formation ;
- les formations accordées dans le cadre de la VAE (validation des acquis de l'expérience) ;
- les bilans de compétences ;
- les formations suivies dans le cadre des périodes de professionnalisation.

Jusqu'en 2007	À partir de 2008
Formation initiale Après un recrutement externe Après un recrutement interne Changement de corps (au choix ou examen) Non-titulaires en période d'essai	Formation statutaire Après un recrutement externe Après un recrutement interne Après un troisième concours Après changement de corps au choix ou sur examen professionnel Non-titulaires en période d'essai Après avoir été recrutés par contrat Pacte Formation obligatoire prévue par le statut
Formation continue Perfectionnement, adaptation à une fonction Préparation aux examens, concours, essais Congé de formation Bilan professionnel	Formation professionnelle Formation continue Préparation aux examens, concours ou essais Congé de formation Bilan de compétences VAE Professionnalisation

Les formations obligatoires prévues par le statut étaient auparavant incluses dans la catégorie « Perfectionnement ».

Domaines de formation continue

On distingue 14 domaines relatifs aux actions de formation continue (contre 12 avant 2015) :

Management ; ressources humaines ; parcours individualisé de formation et de reconversion, de développement personnel à visée professionnelle ; préparation aux épreuves de concours et des examens professionnels ; environnement professionnel ; hygiène, santé et sécurité au travail ; politiques publiques nationales ; achats publics ; économie, finance et gestion ; techniques juridiques ; communication et services aux usagers ; informatique et bureautique ; langues ; formations spécifiques aux missions des ministères.

Effectifs en formation : nombre d'agents qui ont participé à un stage au cours de l'année. Un agent qui participe à plusieurs stages est compté autant de fois qu'il a suivi de stages.

Nombre de jours de formation : produit de l'effectif en formation par le temps consacré à cette formation.

Nombre moyen de jours de formation par agent en fonction : cet indicateur est calculé en rapportant le nombre de jours de formation aux effectifs en fonction.

Durée moyenne d'une formation : nombre de jours de formation rapporté au nombre de stagiaires.

Dépenses de formation : elles comprennent les dépenses de fonctionnement, les dépenses pédagogiques

et la rémunération des stagiaires. Les dépenses de rémunération des stagiaires se décomposent en deux éléments : les indemnités liées à la formation et le traitement des stagiaires. Ce dernier est calculé à partir des barèmes de rémunération estimés et actualisés chaque année par la DGAFP. Depuis 2015, des améliorations méthodologiques ont été apportées au calcul de la composante « traitement des stagiaires » : pour chaque action de formation, des barèmes individualisés sont estimés pour chaque catégorie hiérarchique et pour chaque ministère, alors que la méthode d'estimation retenue jusqu'en 2015 (résultats relatifs à l'année 2013) reposait sur des barèmes moyens appliqués à l'ensemble des ministères. Les dépenses de formation de 2012 à 2014 ont été réestimées avec cette nouvelle méthode, les données antérieures ne sont en revanche pas directement comparables du fait de ces changements méthodologiques.

Dépenses de formation par rapport à la masse salariale : rapport des dépenses de formation sur la masse salariale (rémunérations d'activité pour chaque ministère).

Formation interministérielle : en formation statutaire, il s'agit des formations dispensées à des agents publics dans les écoles de la fonction publique, l'ENA et les IRA. Depuis 2009, l'ENA ne communique plus les chiffres sur la formation interministérielle. La formation interministérielle professionnelle est plus spécifiquement organisée par les ministères économiques et financiers et les services du Premier ministre.

La formation au sein des ministères de l'enseignement

Jusqu'en 2010 inclus, les remontées d'information étaient spécifiques au sein des ministères de l'enseignement et ne correspondaient pas au format de l'enquête annuelle Formation de la DGAFP. Les estimations effectuées par la DGAFP pour la formation des agents concernés n'étaient donc pas totalement comparables aux données fournies par les autres ministères.

Pour 2011, les ministères de l'enseignement n'étaient pas en mesure de transmettre les statistiques sur la formation statutaire du fait de l'intégration des IUFM au sein des universités.

Pour 2012, ils ont pu répondre pour la première fois à l'enquête annuelle Formation de la DGAFP. Ils ont transmis dans ce cadre des statistiques sur la formation statutaire ainsi que sur la formation professionnelle des enseignants du premier et du second degré, mais correspondant aux années scolaires 2011-2012 et 2012-2013. En parallèle, les remontées habituelles sur la formation professionnelle ont été fournies à la DGAFP.

Sur la formation statutaire, les données communiquées pour les années scolaires 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 ont été retraitées pour fournir des estimations recalées sur les années civiles 2012, 2013, 2014 et 2015. Ces statistiques sont cependant à comparer avec prudence avec les années antérieures du fait du changement de méthode de collecte de l'information.

Sur la formation professionnelle des enseignants, en revanche, il n'a pas été possible à ce stade d'estimer les statistiques pour les années civiles à partir des résultats fournis dans le cadre de l'enquête. La DGAFP continue donc de publier des indicateurs sur la formation professionnelle des agents des ministères de l'enseignement en se basant sur la même méthode d'estimation que les années antérieures. Ainsi, à partir d'informations transmises par la DGESCO (nombre de stagiaires, nombre de semaines stagiaires et dépenses hors rémunération des stagiaires), la DGAFP procède à l'estimation du nombre de stagiaires et du nombre de jours stagiaires par sexe, par catégorie hiérarchique et par type de formation (formation continue, préparation aux examens et concours). L'estimation du traitement des stagiaires repose sur le nombre de jours stagiaires estimé.

B – La formation dans la fonction publique territoriale

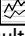
Les données sur la formation des agents territoriaux sont issues de la Synthèse nationale des rapports au CTP sur l'état des collectivités territoriales au 31 décembre élaborés tous les deux ans depuis 2005. La synthèse est établie par le CNFPT (observatoire de la FPT) et la DGCL. En 2013, l'exploitation s'appuie sur près de 10 000 collectivités ayant répondu à la thématique Formation parmi les 14 500 collectivités ayant envoyé leur rapport.

La refonte de la nomenclature des types de formation issue de la loi de 2007 ne permet pas de faire de comparaison dans le temps.

C – La formation dans la fonction publique hospitalière

Les données sur la formation continue des agents hospitaliers proviennent des rapports d'activité de l'Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (ANFH).

Disponibilité des données

L'ensemble des figures présentées dans les fiches thématiques sont reproduites au format Excel sur le site internet : <http://www.fonction-publique.gouv.fr>, rubrique Études & Statistiques/Rapports annuels, ainsi que, pour les figures marquées du signe  dans la rubrique Séries longues, pour disposer de résultats avec la plus grande profondeur historique possible.

Hors ministères de l'enseignement (Éducation nationale et Enseignement supérieur et recherche), le nombre moyen de jours de formation (statutaire et professionnelle par agent) s'établit à 8,0 jours en 2015 (+ 0,1 jour par rapport à 2014 ; + 0,1 jour pour la formation statutaire et stable pour la formation professionnelle). Les dépenses totales de formation correspondantes, supportées en 2015, s'élèvent à 1 768 millions d'euros, en hausse de 2,3 % par rapport à 2014 (+ 5,7 % pour les dépenses de formation statutaire et - 1,1 % pour les dépenses de formation professionnelle). La part de ces dépenses de formation dans la masse salariale a ainsi légèrement augmenté en 2015 et s'établit à 7,8 % de la masse salariale. Le nombre de jours de formation professionnelle, hors ministères de l'enseignement, est de 3,3 jours par agent en 2015. Les agents de catégorie A et B bénéficient respectivement de 3,9 et de 3,8 jours de formation professionnelle par an. Les agents de catégorie C disposent de 2,3 jours. La durée moyenne des actions de formation professionnelle, hors ministères de l'Enseignement, est plus élevée pour les agents de catégorie A : elle atteint 2,3 jours en 2015 contre 1,8 pour les agents des catégories B et C.

Dans les ministères de l'enseignement, le nombre moyen de jours de formation professionnelle par agent est de 2,8 jours en 2015 (2,9 jours en 2014). La dépense de formation professionnelle estimée à 1 027 millions d'euros en 2015 représente 2,9 % de la masse salariale.

Pour l'ensemble des ministères, le rapport entre les dépenses de formation professionnelle et la masse salariale s'établit à 3,3 % en 2015 (3,5 % en 2014).

 **Figure 7.1-1 : Dépenses de formation statutaire et professionnelle dans les ministères en 2015**

	2015		Évolution des dépenses 2015/2014 (en %)
	Dépenses (en millions d'euros)	Part des dépenses dans la masse salariale (en %)	
Ministères hors enseignement⁽¹⁾			
Formation statutaire	893,3	3,9	5,7
Formation professionnelle	874,2	3,9	-1,1
Formation statutaire et professionnelle	1 767,5	7,8	2,3
Ministères de l'enseignement⁽¹⁾			
Formation statutaire	186,9	0,5	-20,5
Formation professionnelle	1 027,1	2,9	-4,4
Formation statutaire et professionnelle	1 213,9	3,4	-7,3
Ensemble			
Formation statutaire	1 080,2	1,9	0,0
Formation professionnelle	1 901,3	3,3	-2,9
Formation statutaire et professionnelle	2 981,5	5,1	-1,9

Source : Enquêtes annuelles Formation, DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

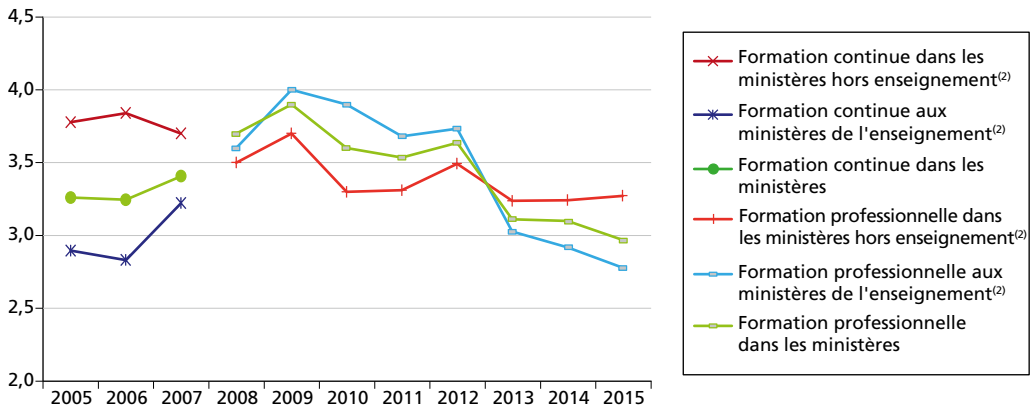
Champ : Personnels civils des ministères (hors EPA sous tutelle). Pour les ministères de la Culture et de la Justice, les EPA sont intégrés.

(1) Les ministères de l'enseignement comprennent les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

7 7.1 Formation statutaire et professionnelle dans les ministères

Figure 7.1-2 : Nombre moyen de jours de formation continue/professionnelle⁽¹⁾ par agent dans les ministères de 2005 à 2015

[en nombre de jours par agent]



Source : Enquêtes annuelles Formation, DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

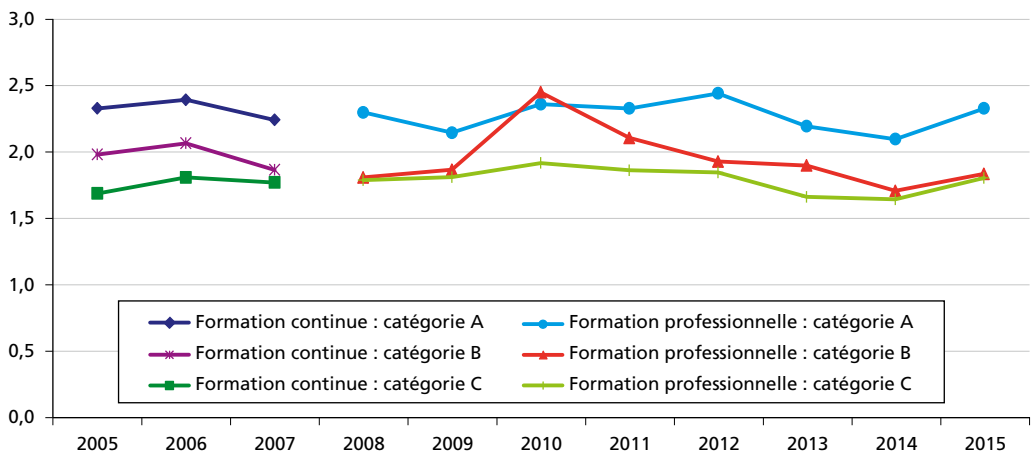
Champ : Personnels civils des ministères (hors EPA sous tutelle). Pour les ministères de la Culture et de la Justice, les EPA sont intégrés.

(1) Les concepts de formation ne se recoupent pas entre 2005 et 2015 : initiale et continue avant 2008 ; statutaire et professionnelle à partir de 2008.

(2) Les ministères de l'enseignement comprennent les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Figure 7.1-3 : Durée moyenne de formation continue/professionnelle⁽¹⁾ dans les ministères hors enseignement⁽²⁾ selon la catégorie hiérarchique de 2005 à 2015

[en nombre de jours]



Source : Enquêtes annuelles Formation, DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Personnels civils des ministères (hors EPA sous tutelle). Pour les ministères de la Culture et de la Justice, les EPA sont intégrés.

(1) Les concepts de formation ne se recoupent pas entre 2005 et 2015 : initiale et continue avant 2008 ; statutaire et professionnelle à partir de 2008.

(2) Les ministères de l'enseignement comprennent les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

 **Figure 7.1-4 : Nombre moyen de jours de formation statutaire et professionnelle par agent dans les ministères selon la catégorie hiérarchique en 2015**

	2015	Évolution 2015/2014 (en %)	Évolution annuelle par rapport à 2005 ⁽¹⁾ (en %)
Ministères hors enseignement⁽²⁾			
Formation statutaire			
Catégorie A	6,5	-4,4	-3,5
Catégorie B	5,5	13,7	5,1
Catégorie C et ouvriers d'État	2,8	-7,8	2,9
Ensemble	4,7	2,3	-2,2
Formation professionnelle			
Catégorie A	3,9	-2,3	1,4
Catégorie B	3,8	1,0	0,4
Catégorie C et ouvriers d'État	2,3	3,8	-2,1
Ensemble	3,3	0,9	0,0
Formation statutaire et professionnelle			
Catégorie A	10,4	-3,6	-1,9
Catégorie B	9,2	8,1	2,9
Catégorie C et ouvriers d'État	5,0	-2,9	0,3
Ensemble	8,0	1,7	-1,3
Ministères de l'enseignement⁽²⁾			
Formation statutaire			
Catégorie A	1,0	-13,0	
Catégorie B			
Catégorie C et ouvriers d'État			
Ensemble	0,9	-12,9	
Formation professionnelle			
Catégorie A	2,7	-5,9	-5,2
Catégorie B	4,3	50,9	-0,6
Catégorie C et ouvriers d'État	2,9	-25,9	-1,2
Ensemble	2,8	-4,8	-3,0
Formation statutaire et professionnelle			
Catégorie A	3,7	-8,0	
Catégorie B	4,3	50,9	
Catégorie C et ouvriers d'État	2,9	-25,9	
Ensemble	3,7	-6,9	

Source : Enquêtes annuelles Formation, DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

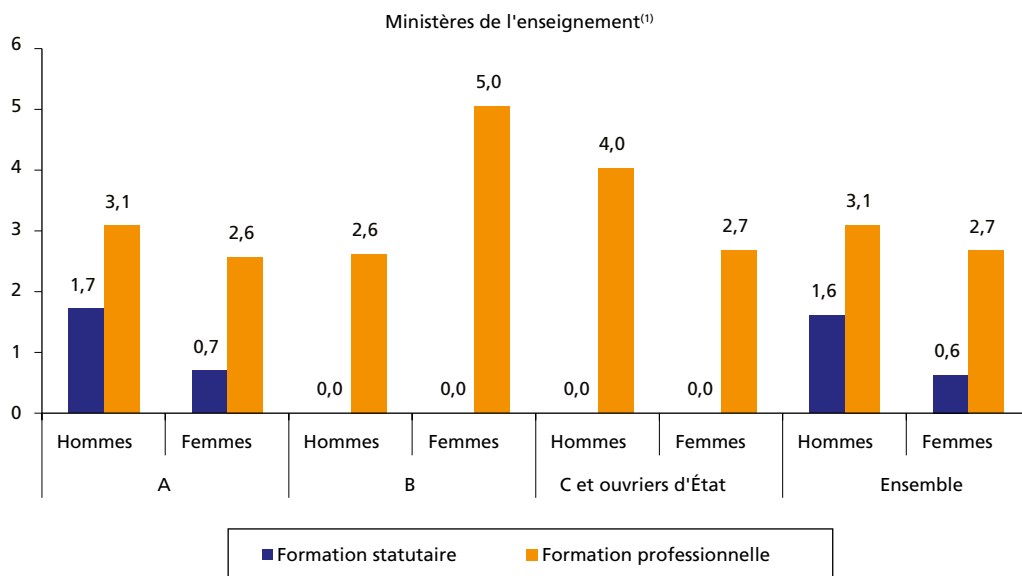
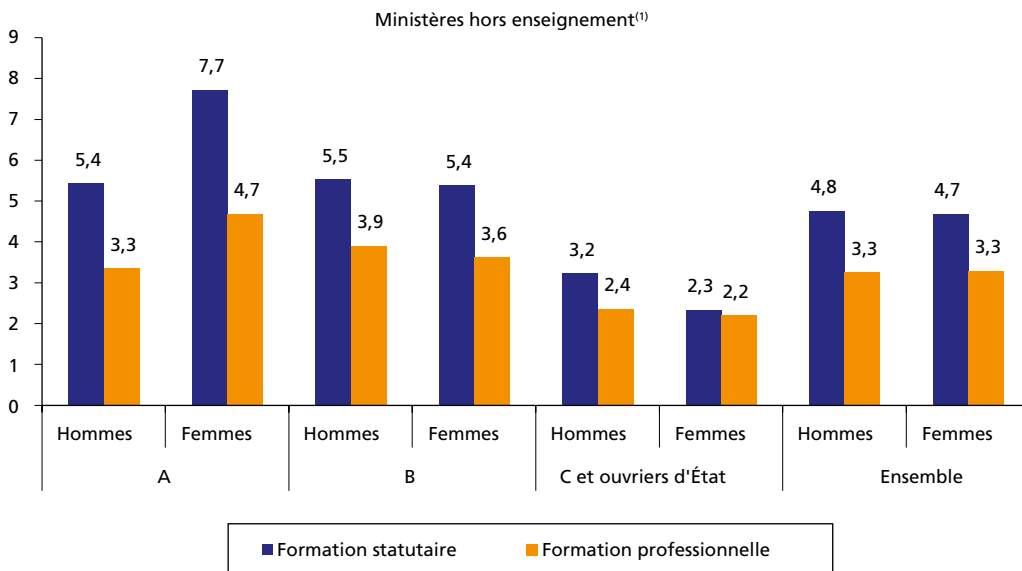
Champ : Personnels civils des ministères (hors EPA sous tutelle). Pour les ministères de la Culture et de la Justice, les EPA sont intégrés.

(1) Les concepts de formation ne se recoupent pas entre 2005 et 2015 : initiale et continue avant 2008 ; statutaire et professionnelle à partir de 2008.

(2) Les ministères de l'enseignement comprennent les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Figure 7.1-5 : Nombre moyen de jours de formation statutaire et professionnelle par agent dans les ministères selon la catégorie hiérarchique et le sexe en 2015

[en nombre de jours par agent]



Source : Enquêtes annuelles Formation, DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Personnels civils des ministères (hors EPA sous tutelle). Pour les ministères de la Culture et de la Justice, les EPA sont intégrés.

(1) Les ministères de l'enseignement comprennent les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Figure 7.1-6 : Nombre moyen de jours de formation statutaire et professionnelle par agent selon le ministère et le sexe en 2015

	Formation statutaire			Formation professionnelle			Total		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Affaires étrangères et Développement international	0,3	0,2	0,3	3,7	5,2	4,5	4,0	5,4	4,7
Agriculture, Agroalimentaire et Forêt	1,4	1,8	1,6	2,1	2,2	2,2	3,5	4,1	3,8
Ministères économiques et financiers	6,7	5,3	5,9	4,1	3,6	3,8	10,8	8,9	9,7
Culture et Communication	0,4	0,6	0,5	2,4	3,4	2,9	2,8	4,0	3,4
Défense	0,2	0,1	0,2	1,7	1,9	1,8	1,9	2,0	2,0
Écologie, Développement durable et Énergie - Logement, Égalité des territoires et Ruralité	4,7	3,7	4,4	2,9	3,0	2,9	7,6	6,8	7,3
Intérieur	6,5	4,5	5,8	3,4	2,7	3,2	9,9	7,3	9,0
Justice	3,2	9,0	6,4	3,2	3,2	3,2	6,4	12,2	9,6
Ministères sociaux	2,8	2,3	2,5	3,8	4,5	4,3	6,6	6,8	6,7
Services du Premier ministre hors formation interministérielle	0,0	0,0	0,0	2,9	2,7	2,8	2,9	2,7	2,8
Ensemble hors enseignement⁽¹⁾	4,8	4,7	4,7	3,3	3,3	3,3	8,0	8,0	8,0
Enseignement ⁽¹⁾	1,6	0,6	0,9	3,1	2,7	2,8	4,7	3,3	3,7
Total y compris enseignement⁽¹⁾	3,3	1,8	2,4	3,2	2,8	3,0	6,5	4,7	5,4

Source : Enquêtes annuelles Formation, DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Personnels civils des ministères (hors EPA sous tutelle). Pour les ministères de la Culture et de la Justice, les EPA sont intégrés.

Note : L'appellation des ministères renvoie à la nomenclature d'exécution de la loi de finances initiale de l'année.

(1) Les ministères de l'enseignement comprennent les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Figure 7.1-7 : La formation par ministère en 2015

	Effectifs en formation			Nombre de jours de formation			Dépenses totales de formation	
	2015	Évolution 2015/2014 (en %)	Évolution annuelle par rapport à 2005 ⁽¹⁾ (en %)	2015	Évolution 2015/2014 (en %)	Évolution annuelle par rapport à 2005 ⁽¹⁾ (en %)	2015 (en millions d'euros)	Évolution 2015/2014 (en %)
Affaires étrangères et Développement international	10 921	5,5	8,1	78 924	11,0	4,7	26	-3,1
Agriculture, Agroalimentaire et Forêt	40 757	1,6	-2,4	123 170	-7,9	-4,9	42	-4,3
Ministères économiques et financiers ⁽²⁾	391 929	-20,1	-3,2	1 461 904	-3,1	-2,0	446	-3,5
Culture et Communication	33 642	10,5	0,8	85 694	-0,8	-2,3	40	3,3
Défense	41 923	2,1	-5,0	125 312	-5,2	-5,6	49	-13,5
Écologie, Développement durable et Énergie - Logement, Égalité des territoires et Ruralité	88 680	-12,8	-9,7	412 222	-14,8	-6,8	284	1,1
Intérieur	657 947	-1,6	2,4	1 645 014	1,4	-2,0	573	4,7
Justice	145 218	7,1	3,4	757 264	20,4	-0,6	202	12,1
Ministères sociaux	36 688	-15,5	-1,9	141 379	-4,3	-1,4	44	16,9
Services du Premier ministre ⁽²⁾	3 941	5,3	-1,6	149 211	-2,5	-3,2	45	16,5
Formation interministérielle	12 288	-1,3	-10,5	213 493	2,2	-5,6	52	-9,8
Ensemble hors enseignement⁽⁴⁾⁽⁵⁾	1 458 935	-7,3	-1,1	5 043 685	0,4	-2,5	1 768	2,3
Enseignement ⁽⁴⁾	1 615 915	0,7		3 688 711	-6,9		1 214	-7,3
Total y compris enseignement⁽⁴⁾⁽⁵⁾	3 074 850	-3,3		8 732 396	-2,8		2 981	-1,9

Source : Enquêtes annuelles Formation, DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Personnels civils des ministères (hors EPA sous tutelle). Pour les ministères de la Culture et de la Justice, les EPA sont intégrés.

Note : L'appellation des ministères renvoie à la nomenclature d'exécution de la loi de finances initiale de l'année.

(1) Les concepts de formation ne se recoupent pas entre 2005 et 2015 : initiale et continue avant 2008 ; statutaire et professionnelle à partir de 2008.

(2) Y compris les résultats portant sur la formation interministérielle.

(3) Une partie de ces résultats est déjà incluse dans les bilans des ministères économiques et financiers et des services du Premier ministre, et n'est donc pas recomptée dans les totaux hors et y compris enseignement.

(4) Les ministères de l'enseignement comprennent les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

(5) Sans double compte.

 **Figure 7.1-8 : Effectifs en formation et nombre de jours de formation dans le cadre du droit individuel à la formation (DIF) par ministère en 2015**

	Effectifs en formation		Nombre de jours de formation	
	2015	Évolution 2015/2014 (en %)	2015	Évolution 2015/2014 (en %)
Affaires étrangères et Développement international	0	-	0	-
Agriculture, Agroalimentaire et Forêt	34	-29,2	111	-17,5
Ministères économiques et financiers	2 066	4,2	6 572	-2,4
Culture et Communication	626	-13,1	2 510	-2,8
Défense	329	-13,9	1 081	-33,5
Écologie, Développement durable et Énergie - Logement, Égalité des territoires et Ruralité	408	17,6	1 788	29,8
Intérieur	1 178	-31,9	3 249	-34,0
Justice	621	15,9	1 388	1,1
Ministères sociaux	489	-69,0	1 998	-46,8
Services du Premier ministre	37	-63,0	300	-44,8
Ensemble hors enseignement⁽¹⁾	5 788	-22,0	18 997	-17,6
Enseignement ⁽¹⁾⁽²⁾	673	-	1 285	-
Total y compris enseignement⁽¹⁾	6 461	-20,2	20 282	-16,6

Source : Enquêtes annuelles Formation, DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Personnels civils des ministères (hors EPA sous tutelle). Pour les ministères de la Culture et de la Justice, les EPA sont intégrés.

Note : L'appellation des ministères renvoie à la nomenclature d'exécution de la loi de finances initiale de l'année.

(1) Les ministères de l'enseignement comprennent les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

(2) Pour les ministères de l'enseignement, les données du DIF concernent le personnel de l'administration centrale. Pour l'année 2015, elles sont estimées.

Figure 7.1-9 : Part des dépenses de formation statutaire et professionnelle dans la masse salariale par ministère en 2015

	Formation statutaire		Formation professionnelle		Ensemble	
	Part (en %)	Évolution 2015/2014 (en points)	Part (en %)	Évolution 2015/2014 (en points)	Part (en %)	Évolution 2015/2014 (en points)
Affaires étrangères et Développement international	0,2	-0,1	3,5	-0,2	3,7	-0,2
Agriculture, Agroalimentaire et Forêt	1,3	-0,2	2,2	0,1	3,5	-0,2
Ministères économiques et financiers	3,4	0,0	4,1	-0,1	7,5	-0,2
Culture et Communication	1,2	-0,2	8,9	0,4	10,1	0,2
Défense	0,1	0,0	2,0	-0,3	2,2	-0,3
Écologie, Développement durable et Énergie - Logement, Égalité des territoires et Ruralité	11,5	0,9	5,6	0,1	17,1	0,9
Intérieur	4,8	0,4	4,3	0,0	9,0	0,3
Justice	4,3	0,5	2,9	0,1	7,2	0,7
Ministères sociaux	1,5	0,3	3,9	0,5	5,4	0,8
Services du Premier ministre hors formation interministérielle	0,0	0,0	0,8	0,0	0,8	0,0
Ensemble hors enseignement⁽¹⁾	3,9	0,2	3,9	0,1	7,8	0,2
Enseignement ⁽¹⁾	0,5	-0,2	2,9	-0,1	3,4	-0,4
Total y compris enseignement⁽¹⁾	1,9	0,0	3,3	0,4	5,1	-0,2

Source : Enquêtes annuelles Formation, DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Personnels civils des ministères (hors EPA sous tutelle). Pour les ministères de la Culture et de la Justice, les EPA sont intégrés.

Note : L'appellation des ministères renvoie à la nomenclature d'exécution de la loi de finances initiale de l'année.

(1) Les ministères de l'enseignement comprennent les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

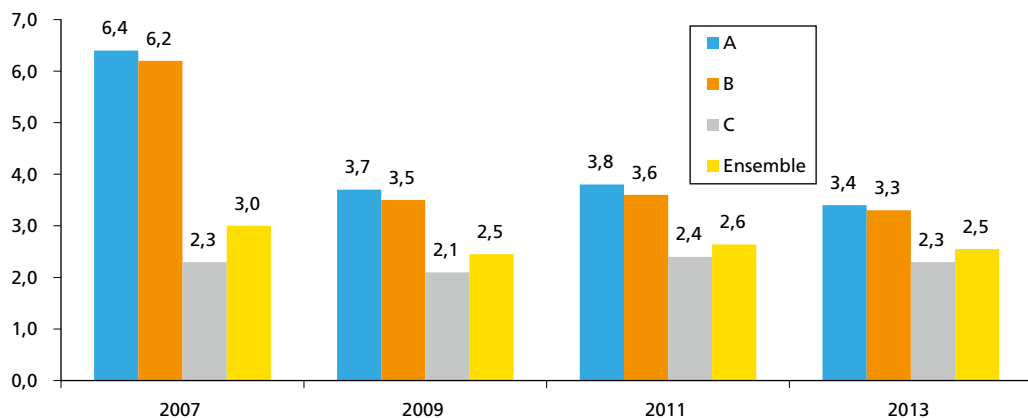
En 2013, dans la fonction publique territoriale, le nombre moyen de jours de formation par agent s'établit à 2,5 jours, après 2,6 jours en 2011. Suite à la loi du 19 février 2007 relative à la FPT qui a notamment allégé la formation initiale pour les agents de catégories A et B, le volume de journées de formation suivies avait fortement baissé entre 2009 et 2007.

En 2013, le nombre moyen de jours de formation diminue légèrement pour toutes les catégories hiérarchiques. Il est de 2,3 jours pour les agents de catégorie C (après 2,4 jours en 2011) et atteint son niveau le plus bas depuis 2009 pour ceux de catégorie B et A avec respectivement 3,3 jours (après 3,6 jours en 2011) et 3,4 jours (après 3,8 jours en 2011).

Par rapport à 2011, le nombre moyen de journées de formation reste stable pour une grande partie des types de collectivités. Le nombre de journées de formation par agent baisse pour les communautés urbaines, les SDIS et les CDG/CNFPT.

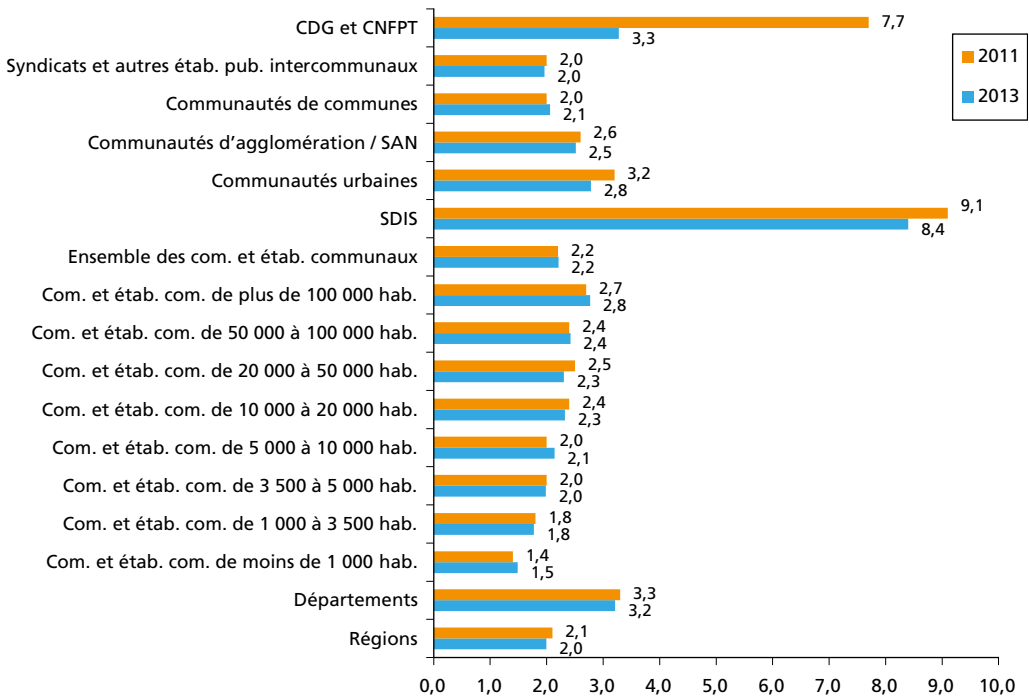
En 2013, la durée moyenne de formation est restée stable au même niveau que 2011 à 3,5 jours de formation. Cette durée est quasiment inchangée quel que soit le type de formation, à l'exception des formations personnelles (6 jours après 5,2 jours).

Figure 7.2-1 : Nombre de journées de formation par agent dans la fonction publique territoriale par catégorie hiérarchique de 2007 à 2013



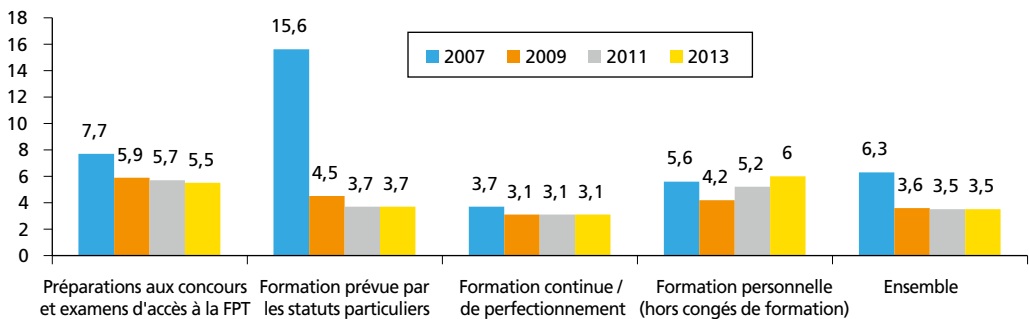
Source : CNFPT – Observatoire de la FPT / DGCL, exploitation des Bilans sociaux.

Figure 7.2-2 : Nombre moyen de journées de formation par type de collectivités de la FPT en 2011 et 2013



Source : CNFPT – Observatoire de la FPT / DGCL, exploitation des Bilans sociaux.

Figure 7.2-3 : Durée moyenne des formations par type⁽¹⁾ de formation de 2007 à 2013 dans la fonction publique territoriale



Source : CNFPT – Observatoire de la FPT / DGCL, exploitation des Bilans sociaux.

(1) La refonte de la nomenclature des types de formation issue de la loi de 2007 ne permet pas de faire de comparaison dans le temps.

Les données sur la formation continue des agents hospitaliers proviennent des rapports d'activité de l'association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (ANFH). L'ANFH est un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) de la fonction publique hospitalière chargé de la collecte et de la gestion des fonds de la formation professionnelle de la fonction publique hospitalière.

Ces fonds concernent le financement : du plan de formation des établissements (2,1 % de la masse salariale, contribution versée à titre volontaire à l'ANFH), des congés de formation professionnelle (CFP), des congés pour validation des acquis de l'expérience (VAE) et des congés pour bilan de compétences (BC) (au total 0,2 %, obligatoirement versée à l'ANFH), des études promotionnelles (0,6 %, obligatoirement versée à l'ANFH), de la formation professionnelle des travailleurs handicapés pris en charge par les établissements et services d'aide par le travail (ESAT) (4,8 %, contribution volontaire) et du développement professionnel continu médical (DPCM) (0,5 % ou 0,75 %, versée à titre volontaire à l'ANFH).

La formation continue des agents de la fonction publique hospitalière (FPH) intègre les actions de formation figurant dans le plan de formation établi par l'employeur public hospitalier et celles relevant du congé de formation professionnelle utilisé à l'initiative de l'agent.

Financement des actions relevant du plan de formation des établissements

Les établissements doivent consacrer au minimum 2,1 % de la masse salariale au financement des actions relevant du plan de formation. Ce financement couvre le coût pédagogique, la rémunération des stagiaires en formation, leur déplacement et leur hébergement. En 2015, 2 317 établissements relevant du secteur sanitaire, social et médico-social et employant des agents de la fonction publique hospitalière ont confié à l'ANFH leurs fonds dédiés au financement du plan de formation. Cette cotisation s'est élevée à 543 millions d'euros en 2015 (532 millions d'euros en 2014) et a permis de financer plus de 1 023 000 départs en formation (1 004 207 en 2014), soit une hausse de 2,0 % par rapport à 2014.

Financement des congés de formation professionnelle (CFP), des congés pour validation des acquis de l'expérience (VAE) et des congés pour bilan de compétences (BC)

Le CFP ouvre aux agents hospitaliers des établissements publics sanitaires, sociaux et médico-sociaux la possibilité de financer à leur initiative et à titre individuel des formations à visée professionnelle (reconversion, réalisation d'un projet personnel...).

L'ensemble CFP-VAE-BC est une contribution de 0,2 % de la masse salariale qui a donné lieu à une collecte de 58 millions d'euros en 2015 (57 millions d'euros en 2014).

En 2015, 3 799 agents ont bénéficié du financement de leur BC, 1 121 agents sont en cours de VAE et 3 271 en cours de CFP (un agent = un dossier financé).

Financement du fonds mutualisé pour les études promotionnelles (FMPEP)

Les études promotionnelles désignent des actions permettant aux agents d'évoluer dans la FPH grâce à la formation continue. Elles donnent accès aux diplômes ou certificats du secteur sanitaire et social dont la liste est fixée par arrêté ministériel.

Le FMPEP est une contribution de 0,6 % de la masse salariale : il a représenté une collecte de 175 millions d'euros en 2015 (172 millions d'euros en 2014). En 2015, plus de 17 400 études promotionnelles ont été financées (tous financements confondus).

Financement du développement professionnel continu médical (DPCM)

En 2013, l'ANFH a collecté pour la première fois les contributions destinées au financement du développement professionnel continu des professionnels médicaux exerçant dans les établissements publics de santé. Il s'agit d'un dispositif associant l'acquisition ou l'approfondissement de connaissances et de compétences avec l'analyse des pratiques professionnelles.

En 2015, 35 000 départs ont été financés dans le cadre du DPCM (29 172 départs en 2014). Ce dispositif a représenté une collecte de 21 millions d'euros en 2015.

Figure 7.3-1 : Évolution des montants collectés par l'ANFH par type de financement

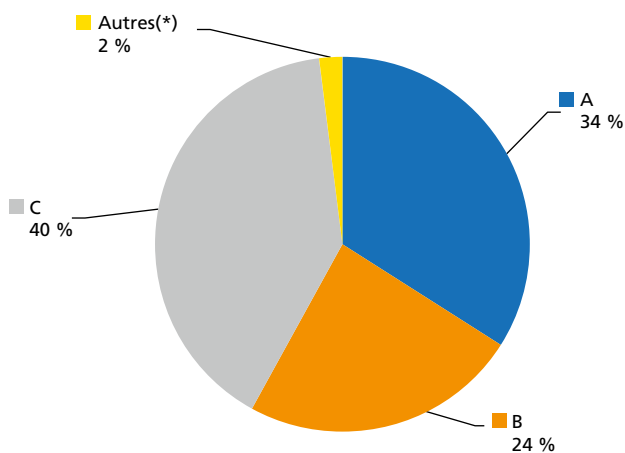
	2015 (en milliers d'euros)	Évolution 2015/2014 (en %)	Évolution annuelle moyenne (en %)
CFP - VAE - BC	58 168	1,4	2,5 ⁽¹⁾
Plan de formation des établissements	542 689	2,1	5,1 ⁽¹⁾
Fonds mutualisé pour les études promotionnelles (FMEP)	174 574	1,5	18,2 ⁽²⁾
Établissements et services d'aide par le travail (Esat)	476	3,3	4,2 ⁽³⁾
Développement professionnel continu médical (DPCM)	21 448	5,5	13,9 ⁽⁴⁾
Total	797 355	2,0	7,6⁽¹⁾

Source : Rapports d'activité de l'ANFH.

(1) Depuis 2005 ; (2) Depuis 2007 ; (3) Depuis 2009 ; (4) Depuis 2013.

Figure 7.3-2 : Répartition des départs en formation dans le cadre des plans de formation des établissements par catégorie hiérarchique en 2015

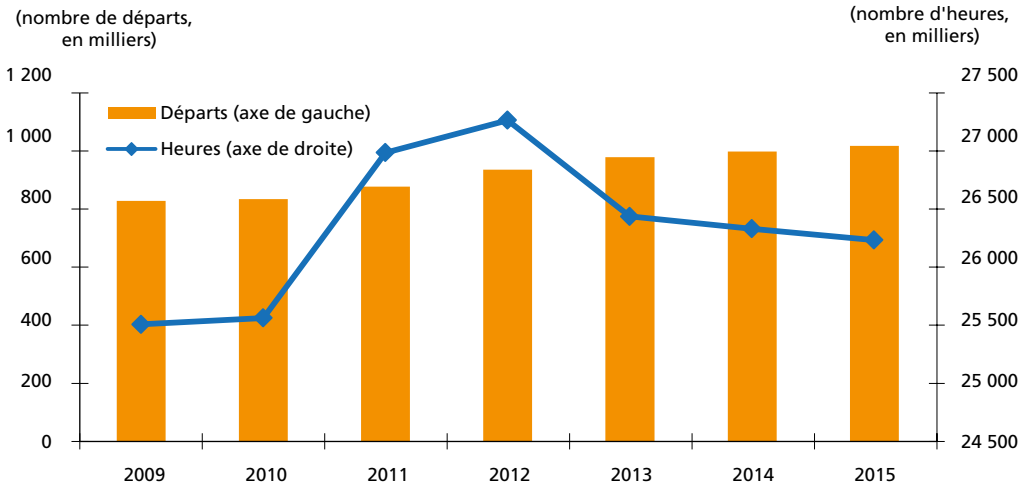
[en %]



Source : Rapport d'activité 2015 de l'ANFH.

(*) Essentiellement des contrats aidés.

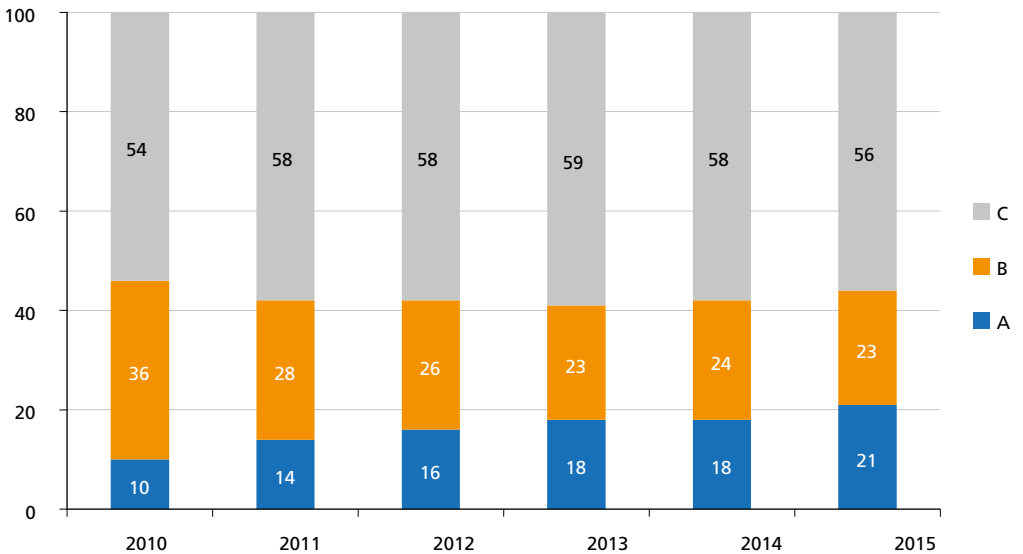
Figure 7.3-3 : Évolution du nombre de départs et d'heures en formation dans le cadre des plans de formation des établissements



Source : Rapports d'activité de l'ANFH.

Figure 7.3- 4 : Répartition des dossiers de bilan de compétences (BC) accordés par catégorie hiérarchique

[en %]



Source : Rapports d'activité de l'ANFH.

